

Interpellation : le délégué à l'économie quitte le navire, faut-il (re)prendre la barre ?

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 22 mai 2017, notre Conseil accordait un crédit de fonctionnement annuel de CHF 114'000.- pour la création d'un poste de délégué économique pour un temps partiel évalué à 0.8 EPT.

Le 12 juin dernier, nous apprenions par communiqué de presse, la démission de notre délégué à l'économie.

Hasard du calendrier, le départ de Monsieur Pernet, ayant participé activement à l'élaboration du nouveau Règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces nyonnais, est annoncé en pleine campagne référendaire concernant cet objet.

Fort de ce constat, mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1- Le point 3 du rapport de la commission ayant traité du préavis 41/2017 chargeait la Municipalité de présenter au Conseil communal, d'ici au printemps 2020 un bilan des actions menées en matière d'économie et de commerce local. La démission de Monsieur Pernet ayant eu lieu avant cette échéance, serait-il possible d'obtenir ce bilan pour le prochain conseil, et dans tous les cas avant que le poste ne soit repourvu ?

2- Suite au débat relatif à la campagne concernant l'arrêté d'imposition 2019, ainsi qu'aux mesures de priorisation et d'économies proposées, la Municipalité a-t-elle envisagé de ne pas repourvoir ce poste ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses, car à l'instar de la COGES, je reste un peu sur ma faim concernant ce poste de délégué.

Sacha Soldini
Conseiller communal UDC - Nyon